

# BP COIFFURE



## LES OBJECTIFS

- Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié.
- Il est compétent dans l'accueil, la prise en charge et le suivi de la clientèle.
- Il maîtrise les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage.
- Il conseille la clientèle et exerce une activité de valorisation des services et de suivi beauté.
- Il assure également la gestion administrative et financière de l'entreprise ainsi que son développement, l'animation et la gestion du personnel.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durée :

- 910 heures sur 2 ans,
- 13 semaines par an au CFA,
- 35 heures de cours par semaine

Rythme de l'alternance :

- 1 semaine au CFA,
- 2 semaines en entreprise

## PROFIL DU CANDIDAT

- Titulaire d'un CAP Coiffure ou d'une MC Coiffure
- Jeune jusqu'à 30 ans

## ADMISSION

- Un contrôle des connaissances générales
- Un entretien de motivation
- Après, signature d'un contrat d'apprentissage entre le candidat et son futur employeur

## TYPE DE CONTRAT

**Contrat d'apprentissage.** C'est un contrat de travail qui permet au jeune l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par ce diplôme.

*Le coiffeur est un spécialiste des soins esthétiques de la chevelure et de l'hygiène capillaire : soins, shampoings, coupes, coiffages et brushings, permanentes, couleurs...*

*Le coiffeur est un créatif, qui a le sens de l'observation pour conseiller des styles de coiffures. Pour satisfaire la clientèle, il faut avoir de bonnes capacités relationnelles et d'écoute.*

## RÉMUNÉRATION

Calculée en pourcentage du SMIC (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Age	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
Jusqu'à 17 ans	57%	67%
18 à 20 ans	67%	77%
21 ans et plus	80%	80%

À titre indicatif, le SMIC horaire brute est de 9.88 €/heure au 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit 1498.49 € brut mensuel pour une durée légale de 35 heures hebdomadaires.

## PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Comme **employeur** ou **salarié** :

- Dans les salons de coiffure indépendants ou enseignes franchisées.
- Dans les établissements et institutions de soins.
- Dans les centres d'hébergement, de loisirs et de vacances.
- Dans les entreprises de distribution de produits capillaires.
- À domicile.

## POURSUITE D'ÉTUDES

- Brevet de maîtrise de niveau III

## LA FORMATION :

### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Coupes et techniques de mise en forme
- Sciences appliquées liées à la profession
- Technologie
- Communication – organisation
- Connaissance des milieux de travail
- Prévention santé environnement
- Arts appliqués

### ENSEIGNEMENT GENERAL

- Expression française et ouverture sur le monde

## RENSEIGNEMENTS

### CAMPUS DES MÉTIERS

*CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CMA 29*

*24, route de Cuzon – cs 21037*

*29196 QUIMPER CEDEX*

☎ : 02 98 76 46 35

Site Internet : [www.campusdesmetiers29.bzh](http://www.campusdesmetiers29.bzh)

☎ : 02 98 76 46 58

@ : [cfa@cma29.fr](mailto:cfa@cma29.fr)